



Notre engagement à l'éthique

Dans les prestations de coaching que nous offrons à nos clients, nous nous engageons à respecter les principes généraux qui régissent l'exercice des activités libérales et notamment les règles de conduite de la profession de coach.

Les Dix Commandements au cœur de notre action

- I. Nous établissons avec chacun de nos clients un partenariat fondé sur la confiance mutuelle et nous agissons en conséquence pour préserver cette relation.
- II. Nous établissons avec chaque client un contrat de coaching énonçant les termes et conditions du partenariat et nous nous engageons à respecter cette convention.
- III. Nous acceptons seulement les missions qui se situent dans le cadre de nos compétences en examinant objectivement et au préalable avec nos clients potentiels leur contexte et leurs attentes.
- IV. Nous nous engageons à subordonner nos intérêts à ceux des « coachés », à éviter et à déclarer tout conflit d'intérêt réel ou potentiel.
- V. Nous considérons toute information reçue de nos clients, incluant l'existence d'une relation de coaching comme confidentielle.
- VI. Nous nous interdisons de solliciter ou d'accepter d'un tiers, à l'insu de son client, tout avantage, commission ou rétribution de quelque nature que ce soit.
- VII. Nous nous engageons à faire preuve d'esprit de confraternité et d'entraide à l'égard des experts avec lesquels nous serions amenés à collaborer
- VIII. Dans le cadre d'une mission corporative, les informations reçues ou recueillies auprès du « coaché » ne sont communiquées à l'intérieur de la structure que dans des limites établies avec le « coaché ».
- IX. Nous nous engageons à respecter la responsabilité du « coaché » dans ses choix, ses décisions et ses actions.
- X. Nous assumons la responsabilité de lui faire percevoir les possibilités de réaliser des percées dans ses objectifs et son développement personnel et professionnel.